COMPAGNONS

Mode d'emploi

Dernieres infos avant de partir en experiment long

Ce document récapitule les consignes, conseils et documents à lire et à imprimer pour la finalisation de la préparation de votre départ à l'étranger.

A – Avant le départ

Démarches obligatoires

1/ Déclarer son camp

Via le dossier de camps sur intranet, afin d'obtenir l'autorisation de partir en camp.
L'autorisation de partir en camp vous sera délivrée par votre Délégué Territorial, sur la base des avis portés sur votre dossier par les Accompagnateurs Pédagogiques, les Chargés de Mission Pays et les Responsables de Groupes. Sans cette autorisation il n'est pas possible de partir.

2/ Se déclarer auprès des autorités consulaires du pays dans lequel vous vous rendez.

Chacun des membres de l'équipe doit se rendre sur le portail ARIANE afin d'effectuer ces démarches depuis la France avant le départ.
Toutes les informations sur le kit animation « Ariane » à retrouver sur :
http://www.sgdf.fr/images/stories/branches/Compagnons/KitAnim_Depart_a_letranger-Avant_Depart-Declaration_Ariane.pdf

3/ Imprimer les documents suivants et les emporter avec vous :

- **Kit Assurance-Assistance**
  http://www.sgdf.fr/images/stories/branches/Compagnons/KitAnim_assurance.pdf
- **Formulaire de déclaration de sinistre SGDF**
  http://www.sgdf.fr/images/stories/branches/Compagnons/DeclarationSinistre.pdf

4/ Complétez et imprimez les documents suivants pour les emporter avec vous :

- **La lettre de recommandation internationale OMMS-AMGE (pièce-jointe du courriel)**
  Elle atteste de votre appartenance à l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et à l'Association Mondiale des Guides et Eclaireuses. Ainsi, en tant que membre de la famille scoute mondiale, vous serez accueillis en toute confiance par les Scouts ou Guides du pays où vous vous rendez. Cette carte vous est remise par le Commissaire International, elle atteste de votre qualité « d'Ambassadeurs » des Scouts et Guides de France. A ce titre, les scouts ou les guides qui vous accueillent s'attendent, de votre part, à un comportement en accord avec les lois fondamentales du Scoutisme et du Guidisme : respect de soi et des autres, respect de la nature, esprit de service, démarche spirituelle. Cela passe également par le respect de la tenue scoute.

- **La carte mémo**
  À conserver sur soi, récapitulant les numéros de téléphone principaux. A compléter (seules les parties grisées peuvent être modifiées sans limite de caractères) et imprimer pour chacun des membres. Nous vous conseillons de les plastifier et que chacune et chacun d'entre vous en conserve une.
  A retrouver sur :
  http://www.sgdf.fr/images/stories/branches/Compagnons/CarteMemo_Telephones_2014.doc

Conseils

1/ Faites une "copie électronique" des papiers importants (billets d'avion, passeport, visa) en les scannant et vous les auto-envoyant par courriel.

2/ Auto-envoyez-vous par courriel tous les numéros de téléphone importants, sans oublier celui qui permet de faire opposition en cas de vol de carte bancaire, et celui qui permet de bloquer la carte SIM en cas de vol de portable (si vous aviez conservé un numéro français dans le pays).

3/ Assurez-vous auprès de votre opérateur téléphonique que vous pourrez appeler depuis l'étranger. Selon le pays où vous vous rendez, il est possible d'avoir un numéro local de portable. Pour cela, avant votre départ, il convient de débloquer votre portable (à voir avec votre opérateur). Une fois sur place, vous achetez une puce de téléphone portable.

Et pour finir :

Vous pouvez également imprimer et lire les documents suivants :

- **La lettre du responsable national Compagnons**
  http://www.sgdf.fr/images/stories/branches/Compagnons/Lettre_aux_Compagnons.pdf
- **Le kit Préparer le retour**
  http://www.sgdf.fr/images/stories/branches/Compagnons/KitAnim_Depart_a_letranger_Preparer_le_Retour.pdf

B – Sur place

1/ En cas de problème.

> En cas d'incident et/ou d'accident appelez systématiquement et en premier lieu AXA-MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSISTANCE : **+ 33 (0)1 55 92 26 16.**
Reportez-vous au *Kit Assurance Assistance* qui vous donne toute la marche à suivre, et le numéro de contrat SGDF.

> Dans tous les cas, appelez la permanence téléphonique d'urgence pour les SGDF, 7j/7j – 24h/24h : **+ 33 (0) 1 47 07 81 62.**

2 / Finaliser la partie découverte avec votre partenaire

Une fois sur place, vous serez sans doute amenés à modifier celle décrite dans votre planning de camp. Nous vous demandons de finaliser cette partie découverte avec votre partenaire sur place afin d'avoir une perspective considérant les réalités locales du moment, et notamment les questions de sécurité. Il est nécessaire que l'équipe laisse bien au partenaire son itinéraire ainsi que les coordonnées téléphoniques précises où l'équipe est joignable en moins de 24 heures. Ainsi, en cas de nécessité absolue, il sera possible de joindre votre partenaire qui pourra nous indiquer votre localisation et le numéro de téléphone où vous serez joignables à tout moment.